

Samuel Paty : un procès éclairant

Le procès de personnes accusées de différentes responsabilités dans l'assassinat de notre collègue Samuel Paty a commencé fin janvier.

Le prédicateur islamique ayant jeté Samuel Paty à la vindicte des réseaux sociaux assume et accuse notre collègue d'être responsable du fait « ses discriminations islamophobes ». Ce faisant, il salit la mémoire et l'honneur du professeur. Et par la même, il s'agit d'un avertissement à l'ensemble du corps enseignant : « Faites attention sans cela c'est la sanction. ». Éduquer serait une faute.

Le Ministère est bien lent pour réagir. Où est notre autorité ? Plus que jamais, la laïcité doit être défendue face aux obscurantismes, quels qu'ils soient.

La question de l'entrée symbolique de Samuel Paty au Panthéon est posée. Sa mémoire doit être honorée pour ne pas oublier les dangers de l'extrémisme.

Le Bureau Régional

INFOS 1^{ER} et 2ND DEGRÉ



DU NOUVEAU CONCERNANT L'IMMACULÉE CONCEPTION D'ANGERS

Je suis professeur documentaliste au collège Immaculée Conception d'Angers. Notre structure (école/collège) compte une cinquantaine de salarié.es (professeurs et personnels de droit privé) pour 256 collégien.nes et 194 écolier.es.

Le syndicat a demandé aux collègues membres si l'un.e d'entre nous était volontaire pour devenir Représentant.e de Section Syndicale (RSS) afin d'être l'interface entre le syndicat et la communauté de travail. J'ai accepté cette mission, d'autant qu'il y a de plus en plus de collègues syndiqués CGT au sein de l'équipe. A ce titre, j'ai suivi une formation fin janvier et j'ai eu la chance de rencontrer des collègues de différents établissements. **Il est toujours enrichissant de partager les expériences, pour pouvoir nous rendre utile auprès des salarié.es de notre établissement.**

J'ai accepté aussi d'intégrer l'équipe de la CGT enseignement privé chargée du mouvement de l'emploi et je vais aider, à compter de cette année, dans le cadre de la Commission Départementale de l'emploi (CDE 49). Là aussi, une expérience intéressante au service des collègues.

Clément Chauveau, RSS Immaculée Conception Angers, CDE 49 second degré.

INFOS GÉNÉRALES

DÉCEMBRE 2026 : ÉLECTIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE POUR LES PROFESSEUR.ES

Tous les 4 ans, les agent-es publics sont invité-es à voter pour élire leurs représentant-es, qui siègent aux côtés de représentant-es de l'administration. Concernant l'enseignement privé sous contrat avec l'État, il s'agit de 2 votes :

Pour le comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP), créé auprès du ministre chargé de l'éducation nationale, qui traite des sujets d'intérêt collectif. Les représentant-es des maîtres y sont élu-es pour quatre ans.

Pour les commissions consultatives mixtes académiques (CCMA – second degré), départementales (CCMD - 1^{er} degré) ou interdépartementales (CCMI - 1^{er} degré). Lors de notre dernière entrevue avec le rectorat de Nantes ce dernier nous a annoncé opter pour une liste régionale pour le 1^{er} degré, ce qui serait une première.

Ces élections professionnelles auront lieu en décembre 2026. Les agent-es voteront par voie électronique par internet du 3 au 10 décembre 2026.

La CGT est représentative au plan national et ce depuis 2 mandats. Notre objectif pour l'académie de Nantes, c'est d'obtenir sur le plan régional la même représentativité. Depuis les dernières élections en décembre 2022, nous avons multiplié par 2 le nombre de syndiqué.es. Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre. **Il n'y a pas de secret : notre engagement à vos côtés explique vos choix.** Continuez à vous syndiquer à la CGT enseignement privé sous contrat. N'hésitez pas à nous contacter concernant ces élections ou toute autre problématique.



Cyril Hunault, DS Notre Dame, Rezé (44)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous êtes victime ou témoin d'actes de discriminations, de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles ? Il existe au rectorat une cellule d'écoute et de signalement pour vous écouter et vous accompagner. Contactez-nous.

MOUVEMENT 1^{ER} DEGRÉ



INFOS 1^{ER} DEGRÉ

Le mouvement dans le 1^{er} degré a débuté. **Toutes les dates ici.**

Nous sommes présent.es dans toutes les commissions de l'emploi.

Il est important d'être accompagné.

Adressez à la CGT enseignement privé une copie de l'ensemble de vos pièces pour un suivi de votre demande de mutation. C'est une démarche confidentielle qui permet la transparence et garantit le respect du règlement du mouvement des maîtres. **Nous siégeons dans toutes les commissions de l'emploi des Pays de la Loire.**

Durant tout ce processus, la CGT enseignement privés peut vous accompagner. N'hésitez pas à nous solliciter.

Contactez-nous :

44 : Stéphanie Landais-Brissieux (06 60 69 97 55)
et Vanessa Robert (06 32 03 89 68)

premierdegre44@cgt-ep.org

49 : Laurence Vermeiren (06 16 99 36 20)
Gaël Sibeth (06 82 13 46 24)

premierdegre49@cgt-ep.org

53 : Jean-François Moutel (06 38 96 78 36)

premierdegre53@cgt-ep.org

72 : Jean-François Moutel (06 38 96 78 36)

premierdegre72@cgt-ep.org

85 : Béatrice Fauchoux et Vanessa Robert (06 32 03 89 68)

premierdegre85@cgt-ep.org

INFOS DROIT PRIVÉ

CPPNI - PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELLES - RPS

Nous siégeons désormais à la CPPNI et donc au sein de la commission « Préventions ».

Lors de notre 1^{er} participation, le 8 janvier dernier, nous avons appris que la priorité, au niveau de la branche, est actuellement mise sur les risques psychosociaux (RPS).

Petit rappel à ce sujet :

A la CGT, nous préférons évoquer les **risques psycho-organisationnels**. En effet, le code du travail et la jurisprudence prévoient que le-la salarié-e est subordonné-e à son employeur et que ce dernier détient donc les prérogatives d'organisation du travail.

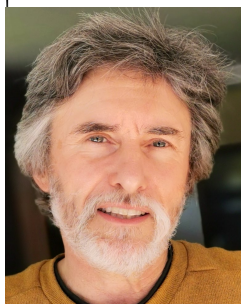
Ainsi, le-la salarié-e, avec ses caractéristiques personnelles, est confronté-e à une organisation du travail qu'elle ne choisit pas. Et cela même s'il/elle peut parfois agir sur certaines composantes de son poste, parfois un peu ou parfois pas du tout.

Parce ce qu'il dirige le travail, l'employeur a donc une obligation de sécurité de résultat (articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du CdT).

L'employeur a donc une responsabilité.

Ce rappel pour vous inciter à venir nous parler de votre travail.

Jean-Claude GUINEL - Négociateur de branche



VICTOIRE HISTORIQUE :

La CGT-EP enfin reconnue représentative pour les personnels de droit privé !

Par arrêté ministériel du 23 décembre 2025, la CGT-EP est officiellement reconnue représentative pour les personnels de droit privé (majoritairement des personnels Ogec) dans l'enseignement privé avec 9,31 % des voix. Malgré un mode de calcul biaisé et huit mois d'attente, notre légitimité est désormais incontestable. Ce score, fruit de votre mobilisation lors des élections CSE, marque la fin d'une exclusion injuste des tables de négociation.

Une avancée majeure : Désormais, la CGT-EP siège de plein droit dans toutes les instances de branche (CPPNI, Santé, Prévoyance). Pour nos territoires, c'est un tournant : nous intégrons enfin la CPR (Commission Paritaire Régionale). **Nous pourrions désormais vous y défendre directement lors des conciliations en cas de litiges entre salariés et employeurs.**

Plus aucune décision ne se prendra sans nous. Cette victoire est un point de départ pour renforcer le rapport de force localement. **Ensemble, organisons-nous dans chaque établissement : nous sommes là, et on ne lâche rien !**

Mehdi Raitière, Bureau régional personnel de droit privé



LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !

Vous souhaitez vous renseigner, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

N'hésitez pas à nous contacter >> **2 CO-SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES**

**PRISCILIA GOUY (06 08 151 151) /
VANESSA ROBERT (06 32 03 89 68)**

Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : **<https://cgtepnantes.syndicatcgt.fr>**

> **<https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire>**

